

Service instructeur

Direction des Routes et des Transports
Service des Grands Projets Routiers.

3^{ème} Commission - N° 2007/II - 3^e/20

Services consultés

Direction de la Commande Publique
Direction des Finances

Réaménagement du chemin "des Cordiers" à BRUNSTATT

Etudes préalables

Résumé : *Le présent rapport propose d'engager les études préalables d'un réaménagement du chemin "des Cordiers" pour son tracé situé entre son carrefour avec la RD8bisII et l'entrée du camping à BRUNSTATT*

I . EXPOSE DE LA SITUATION :

Dans le cadre du Schéma de Cohérence Territoriale de la région Mulhousienne arrêté le 4 décembre 2006, il est prévu de compléter le maillage des voiries et notamment la partie ouest de la voie sud pour réaliser un contournement du centre de l'agglomération Mulhousienne.

Le chemin "dit des Cordiers" longeant le canal était de plus en plus utilisé par les usagers comme itinéraire de délestage de la RD432 et du boulevard Stoessel. Son trafic journalier moyen atteignait en 2003, environ 6400 véhicules.

Ce chemin, situé dans l'emprise du canal du Rhône au Rhin ne possède pas les caractéristiques pour supporter un tel trafic. Cette route présente en outre, des désordres importants et nécessite des travaux de mise aux normes.

Voie Navigable de France, propriétaire du chemin des Cordiers, a adressé le 3 août 2005 un courrier à la Ville de Mulhouse qui fait état de son intention de fermer le chemin des Cordiers.

Depuis septembre 2006, en attendant qu'une solution définitive soit trouvée en concertation entre la ville de Mulhouse et la ville de Brunstatt, un aménagement, réalisé par la ville de Mulhouse au niveau de l'accès au camping, permet d'interdire le trafic de transit tout en préservant l'accès par Mulhouse pour les équipements sportifs, ainsi que l'accès par Brunstatt pour le camping et le chantier naval.

Une part importante du trafic qui empruntait cette voie s'est donc reportée sur l'avenue d'Altkirch (RD 432) qui est désormais saturée entre le pont d'Altkirch et le passage à niveau n°3 « St Odile ».

II. PROPOSITION D'ETUDES PREALABLES :

Afin de pouvoir ouvrir à nouveau le chemin des Cordiers à la circulation, il est nécessaire de recalibrer cette voie pour la rendre compatible avec les niveaux de trafic précités.

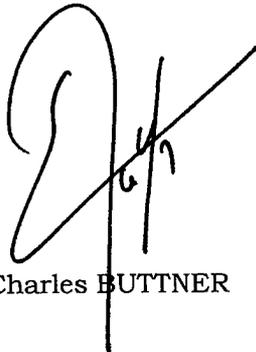
Par ailleurs, cette route étant appelée à terme à devenir un élément de la partie ouest de la voie sud, il est proposé que le Département se charge de réaliser les études préalables.

III- CONCLUSION:

Je vous propose de bien vouloir, après délibération :

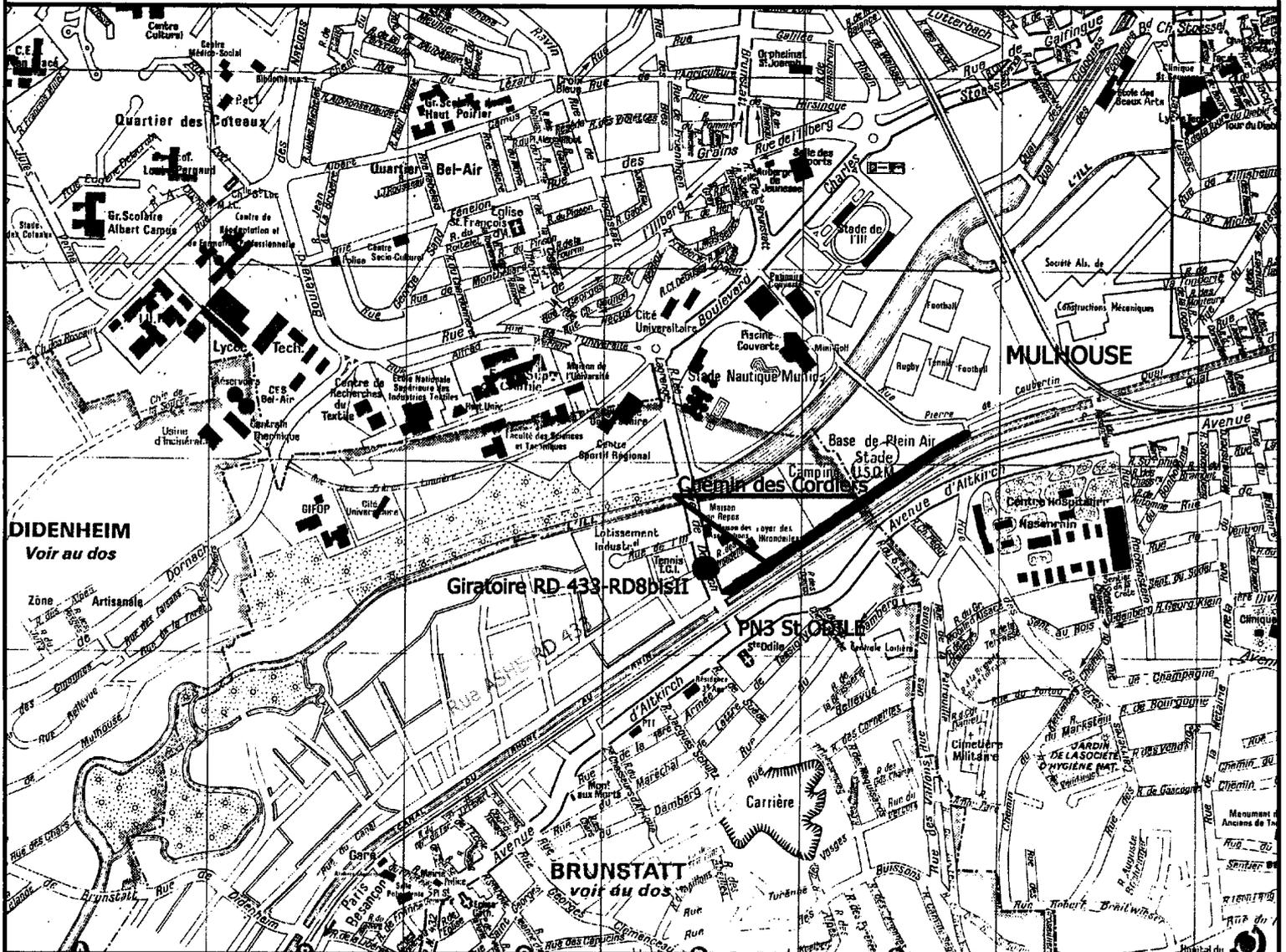
- ✓ décider d'engager les études préalables d'un réaménagement du chemin "des Cordiers" entre son carrefour avec la RD8bisII et l'entrée du camping à BRUNSTATT;
- ✓ affecter à cette fin une autorisation de programme de 50 000 € sur le programme AO11 millésime 2007 pour l'opération " Etude de faisabilité du réaménagement du chemin des Cordiers à BRUNSTATT".
- ✓ de m'autoriser à souscrire le(s) marché(s) nécessaire(s) ainsi que tout document s'y rapportant après mise en œuvre de la(des) consultation(s) y afférente(s);
- ✓ de m'autoriser à prendre toute décision, concernant l'exécution (notamment sous-traitance, avenant sans incidence financière positive, prolongation des délais, décision de poursuivre ...) et le règlement du(des) marché(s), nécessaire conformément aux dispositions régissant les marchés publics lorsque les crédits correspondants sont inscrits au budget.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.



Charles BUTTNER

Conseil Général Haut-Rhin



**PLAN DE SITUATION du 01 février 2007
RD 433 Chemin DES CORDIERS à BRUNSTATT**

fait par K.E.